



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite municipalité



### AVIS PUBLIC

Lors de la séance ordinaire tenue le 9 novembre 2020, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

**RÈGLEMENT 401-2020 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 208 272 \$ POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE LONGEANT LA RUE HENRI-L.-CHEVRETTE, ET POUR PAYER CETTE SOMME AUTORISER UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 208 272 \$.**

**RÈGLEMENT 402-2020 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 258 880 \$ POUR LE PROJET D'ACQUISITION D'APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE ISOLANTS POUR LE SPIU, ET POUR PAYER CETTE SOMME AUTORISER UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 258 880 \$.**

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 14 janvier 2021.

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : [secretariat@st-felix-de-valois.com](mailto:secretariat@st-felix-de-valois.com), pendant les heures d'ouverture du bureau.

**DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS**, ce quatorzième jour du mois de janvier deux mille vingt et un.

Jeannoé Lamontagne  
Directeur général/secrétaire-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et en ligne sur le site Internet de la Municipalité : [www.st-felix-de-valois.com](http://www.st-felix-de-valois.com), entre 14 h et 16 h, le quatorzième jour du mois de janvier deux mille vingt et un.

**En foi de quoi**, je donne ce certificat ce quatorzième jour du mois de janvier deux mille vingt et un.

Jeannoé Lamontagne  
Directeur général/secrétaire-trésorier